

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
be



12126578

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce
de Marche-en-Famenne, le 09/07/12
Le greffier

Greffé

Dénomination : FROMAGERIE BIOLOGIQUE DE VIELSALM

Forme juridique : SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : RUE DU VIVIER, 63 - 6690 VIELSALM

N° d'entreprise : 0451413155

**Objet de l'acte : GESTION JOURNALIERE ET REELECTION STATUTAIRE DES
ADMINISTRATEURS.**

Monsieur Roger Loicq et madame Annie Berlage ne désirent pas renouveler leur mandat d'administrateur. A l'unanimité, elle décide de nommer messieurs Philippe Lacoste et Amaury Loicq pour pourvoir aux deux remplacements. Elle décide aux fonctions d'administrateur pour une période échéant en 2018 :

- Monsieur Didier Loicq, demeurant à 1338 Lasne, rue du Mont Cornet, 14
- Monsieur Amaury Loicq, demeurant à 1410 Waterloo, rue de la Station, 42
- Monsieur Philippe Lacoste, demeurant à 6230 Buzet, rue Paul Pastur, 47

Elle confère pour autant que de besoin, la délégation à la gestion journalière et le pouvoir de représentation de la société qui lui avaient été conférée antérieurement à titre individuel et la présidence du conseil d'administration à Monsieur Didier Loicq, demeurant à 1338 Lasne, rue du Mont Cornet, 14.

La société est valablement représentée dans les actes par la signature de deux administrateurs agissant conjointement ou du président administrateur délégué agissant seul.

Les fonctions d'administrateur et administrateur délégué ne seront pas rémunérées.

**DIDIER LOICQ
ADMINISTRATEUR DELEGUE**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/07/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature